

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.124

L'An Deux Mille Un, le 29 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 OCTOBRE 2001

22 OCTOBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjointes,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, Mme DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, Mlle LABEYRIE, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DACOSTA par M. HUGENDOBLER
M. DENIS par Mme DOUMECQ
Mme DURAND par Mme GRAMMATICO
M. MERLE par Mme JOLY
Mme PELTIER par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. SIMONNET par M. FAVRE

ABSENTS-EXCUSES : MM. CARRIE, CAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 31

Mlle TURPIN Angélique a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES
BUDGET ANNEXE PORT

VOTE : 8 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN a adressé un état de produits irrécouvrables :

- (ANNEES 1996 ET 1997)	1 707 977,00
	=====
TOTAL.....	1 707 977,00

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre ces différents produits irrécouvrables en non valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des finances en date du 15 Octobre 2001,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'admettre en non valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant sur l'état suivant :

- (ANNEES 1996 et 1997)	1 707 977,00
	=====
TOTAL.....	1 707 977,00

- D'imputer la dépense correspondante à :

- * l'Article 1321 - Fonction 92 pour 1 700 973,00 F
- * l'Article 654 - Fonction 01 pour 7 004,00 F

du Budget Annexe PORT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 novembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS